

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Concours externe

Epreuve du jeudi 27 mars 2025

SUJET

Epreuve : Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.

Durée : 45 minutes

Coefficient : 1

CONSIGNES : à lire attentivement avant de prendre connaissance du sujet

- Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

ATTENTION :

- Répondre sur la feuille de réponses dans les cases prévues à cet effet.
- Seules les réponses figurant sur la feuille de réponses seront prises en compte.
- Cochez la ou les case(s) correspondante(s) à votre/vos choix.
- **Si vous estimez avoir mal répondu à une question, veuillez noircir la case et cocher le nouveau choix.**
- Aucune autre copie ne vous sera délivrée.

Lire attentivement les exemples de remplissage suivants :

Exemple	☒ A	☒ B	☒ C	☐ D	☒ E	☐ F
	Réponse bien remplie	Réponse bien remplie	Vous annulez votre réponse	Réponse non prise en compte	Réponse non prise en compte	Réponse non prise en compte

Ce sujet comprend 10 pages (y compris celle-ci). Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

BAREME DE NOTATION :

Le sujet comporte 40 questions.

Il y a une ou plusieurs bonnes réponses par question.

Pour chaque question :

- Le candidat coche l'ensemble des réponses exactes : 0,50 point
- Le candidat coche une partie des réponses exactes et aucune réponse incorrecte : 0,25 point
- Le candidat coche une partie des réponses exactes et une ou des réponses incorrectes : 0 point
- Le candidat coche uniquement des réponses incorrectes : 0 point
- Le candidat ne propose aucune réponse : - 0,50 point
- Le candidat coche au moins une réponse pénalisante : - 0,50 point

IMPORTANT : Vous répondrez aux 40 questions sur la feuille de réponses dans les cases prévues à cet effet.

Pour l'ensemble des questions, vous êtes adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

1. Quelles sont les procédures de base en cas de vomissements chez un enfant ou une personne âgée ?

- A) Lui donner de l'eau
- B) L'installer confortablement
- C) Lui demander s'il a chuté
- D) Lui donner un médicament anti vomitif
- E) Appeler les secours

2. Quelle est la fréquence idéale pour vérifier les trousse de premiers secours dans une structure d'animation ?

- A) Après chaque utilisation
- B) Chaque mois
- C) Une fois par trimestre
- D) chaque semaine
- E) chaque soir

3. Que faire si un équipement (par exemple : une balançoire) est endommagé dans un espace de jeu ?

- A) Le réparer immédiatement
- B) Continuer à l'utiliser
- C) Le signaler et le retirer de l'usage
- D) Ignorer le problème

4. Quels sont les buts principaux des exercices d'évacuation incendie ?

- A) Tester les alarmes
- B) Familiariser les enfants avec les procédures
- C) Évaluer la rapidité d'évacuation
- D) Amuser les enfants

5. Quels renseignements primordiaux devez-vous posséder lors d'une évacuation (2 réponses) ?

- A) La liste nominative des personnes sous ma responsabilité
- B) Les itinéraires d'évacuation
- C) Les numéros de téléphone des familles
- D) Les coordonnées des secours

6. Comment prévenir les comportements dangereux lors d'une activité en plein air ?

- A) En interdisant ces activités
- B) En établissant des règles claires
- C) En surveillant
- D) En laissant les enfants s'amuser librement

7. Comment encourager un enfant à signaler des situations de harcèlement potentiel sur un de ses camarades ?

- A) En l'écoutant avec attention
- B) En organisant systématiquement un temps collectifs permettant de réfléchir sur la thématique
- C) En le menaçant de sanctions
- D) En lui expliquant que cela ne le concerne pas
- E) En dédramatisant la situation

8. Dans quel cas un adjoint d'animation peut-il être tenu personnellement responsable d'un accident ?

- A) Si l'accident est dû à une négligence de sa part (non-respect de la législation)
- B) Si l'accident est imprévisible
- C) Si l'accident se produit en dehors des heures d'activité
- D) Si l'accident est dû à un manque de bon sens (ex. sol glissant après intempéries)

9. Quelle est la priorité lors de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans une activité (une seule réponse) ?

- A) Adapter les activités
- B) Les exclure des activités du groupe
- C) Les inclure avec l'ensemble du groupe en étant attentif
- D) Les laisser faire ce qu'ils veulent
- E) leur proposer un planning d'activités personnalisé

10. Comment réagir en cas de désaccord avec un collègue concernant une consigne de sécurité ?

- A) Ignorer le désaccord
- B) Discuter calmement et prendre l'attache du directeur pour vérification
- C) Imposer son point de vue
- D) En parler aux enfants

11. Quels signes peuvent indiquer une déshydratation chez un enfant (3 réponses possibles) ?

- A) Une fatigue excessive
- B) Une irritabilité
- C) Une apathie
- D) Douleurs abdominales

12. Que faire si un enfant présente des symptômes d'allergie (rougeurs, démangeaisons) ?

- A) Lui donner un antihistaminique
- B) Vérifier le PAI et prévenir aussitôt la direction
- C) L'ignorer car les symptômes sont bénins
- D) Le surveiller

13. Quel numéro d'urgence faut-il prioritairement composer pour signaler un accident grave (une seule réponse juste) ?

- A) 118712
- B) 17
- C) 15
- D) 112

14. Quel(s) document(s) doivent être complété(s) impérativement après un accident survenu au cours d'une activité ?

- A) Un rapport d'accident
- B) Un formulaire de plainte
- C) Aucun
- D) Un compte rendu sur le registre d'infirmerie

15. Quelles missions incombent aux adjoints d'animation dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ?

- A) Assurer la sécurité et le bien-être des enfants
- B) Mettre en œuvre le programme d'activités répondant aux objectifs
- C) Occuper les enfants
- D) Organiser des sorties

16. A qui incombe la responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité dans un ACM (3 réponses justes)?

- A) Les parents
- B) Les enfants
- C) L'animateur
- D) Le directeur
- E) L'organisateur
- F) L'État

17. Quelles sont les responsabilités du directeur d'un ACM en matière de sécurité ?

- A) S'assurer que les adjoints d'animation ne prennent pas de risques
- B) L'évaluation des risques liés aux activités
- C) La prévention des risques liés aux activités
- D) Ne rien faire de spécial
- E) Laisser les animateurs gérer la sécurité

18. Quel est le taux d'encadrement pour les enfants de moins de 6 ans en accueil de loisirs ?

- A) 1 encadrant pour 5 enfants
- B) 1 encadrant pour 8 enfants
- C) 1 encadrant pour 10 enfants
- D) 1 encadrant pour 12 enfants

19. Quel est le taux d'encadrement pour la baignade pour les enfants entre 6 ans et 12 ans ?

- A) 1 encadrant pour 12 enfants
- B) 1 encadrant pour 8 enfants
- C) 1 encadrant pour 5 enfants
- D) Le surveillant de baignade est suffisant

20. Que veut dire le sigle SDJES ?

- A) Situations Dangereuses des Jeunes et des Enfants en Séjour
- B) Système Domotique des Jeux Educatifs Sportifs
- C) Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports
- D) Santé Des Jeunes Enfants Scolarisés
- E) Service Départemental à la Jeunesse, l'Education et aux Sports

21. Quels sont les comportements adéquats à adopter pendant un exercice d'évacuation ?

- A) Rester calme et suivre les consignes
- B) S'arrêter lors de l'évacuation pour échanger sur la situation
- C) Vérifier l'état nominatif des enfants du groupe
- D) Laisser votre groupe dans votre salle, pour aller voir ce qui se passe dans le reste du bâtiment.

22. Qu'est-ce qu'un guide-file?

- A) Un outil utilisé pour marquer les chemins d'évacuation
- B) Un document qui indique les étapes à suivre pour éteindre un incendie
- C) Un animateur ou un adulte chargé de guider les enfants et de s'assurer qu'ils évacuent en toute sécurité
- D) Un type de véhicule utilisé pour transporter les enfants lors d'événements sportifs.

23. Quand est-il absolument indispensable de se laver les mains (une réponse juste) ?

- A) Avant de manger
- B) Après manger
- C) Avant de se rendre aux toilettes
- D) Après une activité salissante

24. Que faire si vous trouvez un extincteur endommagé ?

- A) Le mettre de côté
- B) Le remplacer par celui d'une autre salle
- C) Le signaler à un responsable
- D) Ne rien faire, cela ne fait pas partie de mes prérogatives

25. Dans une structure accueillant des enfants, qu'est-ce qu'un PAI ?

- A) Un Projet d'accueil individualisé : protocole officiel mis en place pour assurer la sécurité médicale des enfants ayant des allergies alimentaires ;
- B) Un Plan d'alarme incendie : permet de connaître les règles de sécurité en cas d'incendie déclaré ;
- C) Un Projet annuel d'insertion : protocole permettant de faciliter l'insertion d'enfants en difficultés scolaires ;
- D) Un Plan alerte intrusion : plan déclenché en cas d'intrusion d'un inconnu dans les locaux.

26. Le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation prévoit que les agents peuvent intervenir dans le domaine de la médiation sociale. Cette médiation sociale permet de :

- A) Prévenir et gérer les situations conflictuelles ;
- B) Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions ;
- C) Favoriser l'accès au droit ;
- D) Accompagner des projets ;
- E) Se substituer à l'intervention de la justice.

27. Lorsque vous travaillez dans une école pendant le temps périscolaire, quel est votre employeur ?

- A) Le Maire ;
- B) Le rectorat ;
- C) Le(a) DGS de la commune ;
- D) Le(a) directeur(trice) de l'école.

28. Le PEDT :

- A) Est un Programme d'équilibre des territoires ;
- B) Est un Projet éducatif territorial ;
- C) Permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant ;
- D) Ouvre droit au financement de l'Etat ;
- E) Permet des assouplissements réglementaires.

29. Qu'est-ce que le devoir d'obéissance hiérarchique ?

- A) L'obligation de suivre les instructions de son supérieur hiérarchique, sauf si elles sont manifestement illégales et contraires à un intérêt public ;
- B) L'obligation de suivre toutes les instructions de son supérieur hiérarchique ;
- C) La possibilité de choisir les instructions de son supérieur hiérarchique qui paraissent justifiées au vu des missions à accomplir ;
- D) L'obligation de suivre les instructions de son supérieur hiérarchique uniquement si elles sont écrites.

30. Quelles sont les principales sanctions que vous pouvez recevoir en tant que fonctionnaire ?

- A) Un fonctionnaire ne peut jamais être révoqué, il a son travail à vie ;
- B) Certaines sanctions peuvent être décidées directement par l'employeur public, pour d'autres plus graves, un conseil de discipline est réuni ;
- C) Les sanctions varient en fonction de la gravité de la faute commise ;
- D) Il existe 4 groupes de sanctions.

31. Qu'est-ce qu'un ATSEM ?

- A) Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles ;
- B) L'ATSEM est employé par l'école directement ;
- C) Sa mission consiste à assister les enseignants dans l'accueil et l'encadrement des jeunes enfants ;
- D) Il peut intervenir avec les animateurs pendant le temps périscolaire.

32. Parmi ces propositions, laquelle relève de la compétence du Département ?

- A) La prise en charge des prestations légales d'aide sociale tels que l'aide sociale à l'enfance et aux familles ;
- B) Implantation, construction et gestion des écoles maternelles et élémentaires
- C) Construction et fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spéciale ;
- D) Gestion et rémunération du personnel enseignant et non enseignant

33. En tant que fonctionnaire vous :

- A) Avez des droits mais aussi des devoirs ;
- B) Etes titulaire de votre grade mais pas de votre emploi ;
- C) Evoluez plus rapidement dans la hiérarchie administrative en passant des concours ou des examens professionnels ;
- D) Pouvez avancer d'échelon plus rapidement en passant un diplôme.

34. Le responsable de votre structure vous modifie vos horaires de travail :

- A) Il n'a pas le droit, les horaires avaient été convenu à l'avance ;
- B) Vous vous conformez à ces nouvelles règles même si elles ne vous arrangent pas ;
- C) Vous venez travailler mais en respectant les anciens horaires ;
- D) Vous pouvez en parler aux syndicats pour vous renseigner sur vos droits.

35. L'obligation de réserve qui pèse sur les agents publics signifie que :

- A) Les fonctionnaires n'ont pas la liberté d'expression ;
- B) Les fonctionnaires doivent tenir des propos mesurés dans leur contenu lorsqu'ils s'expriment sur leur administration ;
- C) Les fonctionnaires ne doivent rien révéler de ce qui se passent dans leur service.
- D) Vous avez le droit de discuter avec vos collègues travaillant au service informatique par exemple, de ce qu'il se passe chez un jeune dont vous vous occupez.

36. Qu'est-ce qu'un AESH ?

- A) Une personne chargée d'accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et périscolaire et de favoriser leur autonomie ;
- B) Leur activité peut s'exercer dans des établissements scolaires ordinaires, mais aussi dans des structures spécialisées telles que les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ;
- C) Un agent d'éducation spécialisé en hygiène ;
- D) Un acte d'éducation en scolarité et handicap.

37. Le principe de laïcité :

- A) N'existe plus aujourd'hui ;
- B) Permet aux agents d'exprimer librement leur religion ;
- C) Interdit tout signe religieux ostentatoire aux agents travaillant en contact avec du public ;
- D) Vous permet de parler de votre religion avec les enfants avec lesquels vous travaillez pour qu'ils adhèrent à vos croyances ;
- E) Préserve la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et concourt à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement de l'utilisateur du service public.

38. L'animation est-elle une compétence obligatoire pour les communes ?

- A) C'est une compétence facultative que la commune peut décider d'exercer ;
- B) Cette activité vise à offrir des loisirs éducatifs et à favoriser le développement des enfants en complément de l'enseignement scolaire ;
- C) Il s'agit d'une compétence obligatoire ;
- D) Ce n'est pas une compétence obligatoire, mais la « clause générale de compétence », permet aux communes de prendre en charge toute affaire d'intérêt communal, même si elle n'est pas expressément attribuée par la loi.

39. Le service public :

- A) Son but est de répondre aux besoins d'intérêt général de la population ;
- B) Est encadré autour de trois grands principes qui sont la continuité, l'égalité devant le service public et l'adaptabilité du service public (« lois de Rolland »).
- C) Signifie que les agents qui y travaillent, ne peuvent jamais faire grève ;
- D) Les personnes qui y travaillent sont toutes des fonctionnaires.

40. Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable signifie :

- A) Le comptable est responsable de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses ;
- B) Le comptable est chargé du paiement des dépenses et de la tenue des comptes ;
- C) Cette séparation permet de garantir une répartition claire des responsabilités ;
- D) Éviter les conflits d'intérêts et garantir l'impartialité dans la gestion des fonds publics.